

**NUMERO : 2026-071**  
**DÉCISION DU MAIRE**

Le Maire de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2020-063 du Conseil municipal du 05 juillet 2020, reçue en sous-préfecture le 07 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu la proposition de l'entreprise « SARL ARTBEAT » sise au 8 rue Lemercier, 75017 Paris, ayant pour objet une représentation de spectacle le 20 mars 2026,

Considérant les orientations de la Ville dans le domaine de la politique culturelle,

Considérant plus spécifiquement sa volonté de développement de la Culture et son souci d'accessibilité à un public le plus large possible,

Considérant l'offre culturelle 2025/2026 et l'incapacité de la Ville à mettre en place, elle-même, cette offre,

Considérant la nécessité de présenter des spectacles et des rencontres de qualité répondant aux attentes des Sarcellois,

Décide :

**Article 1 :** de conclure un contrat avec l'entreprise « SARL ARTBEAT » sise au 8 rue Lemercier, 75017 Paris, ayant pour objet une représentation de spectacle le 20 mars 2026, pour un montant de 12 660€ TTC de prestation artistique auquel s'ajoute des défraiements de transports de 1 055€ TTC et des défraiements de repas pour un montant de 228,94€ TTC, soit pour un montant total de 13 943,94€ TTC et d'autoriser la signature dudit contrat et de toute pièce annexe idoine.

**Article 2 :** dit que la dépense sera imputée sur le budget communal.

Fait à Sarcelles, le 18 mars 2026

Le Maire,

Patrick HADDAD

